

Informations

Préliminaires et Informations

La Société Jasmin Services basée à Toulouse, représentée par son gérant ou toute autre personne mandatée, organisatrice de balades à thème touristique et de découverte aux volants de voitures de collection en Tunisie au départ de La France depuis plusieurs années, et de par son expérience et de ses solides rapports établis au fil du temps avec les hôteliers et autres intervenants du secteur du tourisme en Tunisie, a mis en place un nouveau concept par la création d'un nouveau département dénommé « Retraite et Séniors en Tunisie » afin de permettre à la Tunisie de recevoir des étrangers de France, d'Europe et d'ailleurs, retraités et séniors en bonne santé et autonomes de catégorie du Groupe Iso Ressources « GIR 6 », à l'année avec un minimum de séjour d'un mois dans des unités hôtelières classées 4 étoiles généralement en bord de mer ou dans d'autres régions touristiques à des prix très attractifs et promotionnels jusqu'au 31 décembre 2023 avec tous les services et commodités habituels des établissements hôteliers de tourisme de cette catégorie, et selon l'offre et la demande à venir.

En delà du 31 décembre 2023, il sera appliqué certainement une augmentation selon l'indice du coût de la vie en vigueur à ce moment là.

Le but étant de permettre à cette catégorie de population française, d'Europe et d'ailleurs à faible revenu dont la retraite moyenne n'est très souvent pas importante pour une vie joyeuse, de vivre plus aisément, de profiter d'une installation géographiquement de très bonne qualité à 2 heures de vol en moyenne, dans des endroits touristiques et en se permettant des économies mensuelles, sans contraintes ou autres frais dans la vie de tous les jours d'une part, et aider petit à petit et au fur et à mesure, à combler le nombre de lits inoccupés très souvent durant les basses et moyennes saisons dans plusieurs hôtels de tourisme en Tunisie par ce concept de tourisme à thème de longue durée à partir d'un mois minimum de résidence et plus jusqu'à une année renouvelable, spécifique au séniors en bonne santé et autonomes pour le plaisir de tous d'autre part.

De plus en plus de retraités français et d'ailleurs, envisagent de quitter leurs pays pour mieux vivre leur retraite à l'étranger. Actuellement, la Tunisie est l'un des pays les plus prisés par les séniors pour y prendre leur retraite puisqu'elle offre une bonne qualité de vie et des avantages financiers évidents.

La qualité de vie que l'on peut s'offrir avec une modeste pension de retraité français par exemple, est une motivation suffisante pour s'installer dans ce pays du Maghreb. Le pouvoir d'achat y est plus élevé puisque les produits alimentaires, les services à la personne, les biens immobiliers, les transports publics ainsi que les loisirs sont largement moins chers que dans l'Hexagone.

Les démarches administratives sont facilement accessibles pour les retraités qui désirent s'expatrier dans ce pays. On peut même y amener un véhicule de l'étranger en admission temporaire (voir les formalités avec les services tunisiens des douanes).

La Société Jasmin Services s'est rapprochée d'hôteliers en Tunisie reconnus de longue date dans le domaine du tourisme, dans la qualité de leurs prestations de services, localisés dans d'agréables sites balnéaires et touristiques, afin d'obtenir en suite de conventions, une tarification plancher aux vues du nombre de résidents qu'elle serait à même d'amener à adhérer à son concept, et en proposant en

retour une offre aux personnes intéressées à faibles revenus, des tarifs défiants toute concurrence à son tour.

À cet effet, la Société Jasmin Services, joue un rôle d'intermédiaire social pour aider une catégorie ciblée de personnes à profiter d'une vie paisible sans contraintes majeures pour le bonheur de tous, et ne peut en aucun cas être considérée comme un agent de voyages, ou de voyagiste ou d'organisme social.

Aucun transporteur aérien ou maritime ne sera conseillé par Jasmin Services aux futurs résidents pour se rendre sur le lieu de résidence choisi. Chacun est libre de voyager par le transporteur de son choix. Des prix de transport aérien très accessibles existent en dehors des saisons d'affluence chez plusieurs compagnies.

Il est vivement conseillé de contracter une assurance « annulation/rapatriement » et autres, telle que la prise en charge médicale auprès de la compagnie de son choix (la compagnie April parait être spécialisée).

Le mieux étant de se rapprocher de la sécurité sociale, et de l'Union des français à l'étranger en Tunisie (UFE) pour les périodes de résidences dépassant trois mois en ce qui concerne les français.

Les démarches à réaliser pour s'installer en Tunisie

- Pour un séjour de moins de trois mois, la demande d'un visa n'est pas nécessaire pour un ressortissant français. Il lui suffit de présenter un passeport en cours de validité et dont la date d'expiration dépasse la durée du séjour.
- Pour un séjour de plus de 3 mois, une demande d'autorisation de séjour ou de carte de séjour est nécessaire.

En outre, un retraité qui souhaite s'installer en Tunisie peut faire une demande de carte de séjour 3 mois après son arrivée dans le pays à condition d'avoir versé sur un compte bancaire local une somme minimale en Euros.

Si les conditions de vie vous conviennent, vous aurez la faculté d'utiliser ce compte bancaire à votre aise et de l'alimenter.

La demande de titre de séjour est à effectuer auprès d'un bureau de police. Les autorités compétentes accordent au demandeur une carte d'une durée de validité d'une année renouvelable à volonté.

L'environnement, le climat, la gastronomie, la proximité avec la France et l'Europe, sont autant d'arguments qui viennent appuyer les avantages financiers d'un exil en Tunisie. S'expatrier dans ce pays est une alternative intéressante pour les retraités dont le pouvoir d'achat en France s'amenuise de plus en plus. Les dépenses de la vie courante (nourriture, transport public, etc.) y sont largement abordables, permettant ainsi de vivre une retraite plus que confortable, et inversement proportionnelle.

A qui s'adresse le projet de résidence dans les hôtels balnéaires ou de tourisme qui adhèrent à ce concept ?

Le projet s'adresse à des personnes « Séniors » en bonne santé et autonomes afin de résider en Tunisie dans hôtels de tourisme normaux, en occupant une chambre pour une personne (single) ou en double pour des couples, des proches ou des amis hommes ou femmes qui ne peuvent plus ou

n'ont plus l'envie de vivre chez elles, très souvent à cause d'une baisse de revenus, de difficultés d'accès aux commerces, d'un sentiment d'isolement etc...

Nature des établissements hôteliers :

Ce sont tout normalement des hôtels de tourisme traditionnels classés de catégories 4 étoiles généralement qui acceptent en longue durée (avec un minimum de séjour de 1 mois), des Séniors et Retraités d'un certain âge et autonomes dans une chambre équipée selon les normes du tourisme (Lit double ou 2 lits séparés, Télévision, climatisation été/hivers, meubles de rangement, SDB, Wifi, service chambre, blanchisserie du linge intime etc..),

Cela permet de :

- Continuer à vivre de manière indépendante
- Bénéficier d'un environnement plus sécurisé
- Utiliser des services collectifs : jeux, animations, sorties, bars, salons, piscines intérieures s'il y a lieu et extérieures, plage, participer à des excursions (en sus) le cas échéant etc..
- Profiter d'une pension complète (petit déjeuner, déjeuner et dîner avec une boisson soft en buffet ou menu fixe)
- Vous absenter à votre guise pour faire du tourisme ou d'aller rendre visite à vos proches à l'étranger et de retourner quand vous le désirez en ayant votre logement à votre disposition.
- Avoir une résidence avec pension complète à un prix très attractif en tout compris

Le concept n'est pas destiné à recevoir des personnes qui ont besoin de soins médicaux importants ou d'une assistance dans les actes de la vie quotidienne.

Les soins médicaux et les soins courants des résidents sont réalisés le plus souvent par des intervenants extérieurs (médecins libéraux ou conventionnés...). Il y aurait toutefois une infirmerie dans chaque hôtel en cas de besoins ou pour des contrôles médicaux de routine (prise de tension, de température ou contrôle du taux de diabète).

Critères d'admission:

Avoir un niveau d'autonomie évalué en Groupe Iso Ressource de GIR 6
Le groupe iso-ressources (GIR) permet de définir le niveau de dépendance d'une personne, la plupart du temps âgée. Le GIR aide à connaître ses besoins en aides extérieures pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

Les variables prises en compte sont :

- La cohérence : la personne est-elle capable de parler ou d'agir de façon sensée ?
- L'orientation : la personne se repère-t-elle dans le temps et dans l'espace ?
- La toilette : la personne est-elle capable de faire sa toilette seule ?
- L'habillage : la personne peut-elle s'habiller et se déshabiller sans aide ?
- L'alimentation : la personne peut-elle se servir des aliments et manger toute seule ?
- L'hygiène de l'élimination : la personne souffre-t-elle d'incontinence ?
- Les déplacements : la personne peut-elle se lever, se coucher et s'asseoir ? la personne peutelle se déplacer seule hors de chez elle ?
- La communication à distance : la personne peut-elle utiliser le téléphone, une alarme, une sonnette ?

Chacune des variables de la grille AGGIR est notée de A à C. La note « A » signifie que la personne se débrouille seule, totalement, habituellement et correctement. La « B » indique que la personne

accomplit les gestes quotidiens partiellement, ou non habituellement, ou non correctement et la note « C » indique que la personne ne fait rien toute seule.

- Seules les personnes de note A et par dérogation éventuelle selon la mobilité réelle de la vie au quotidien de note B seront admises.
- Avoir plus de 50 ans (une dérogation est possible pour les personnes âgées de moins de 50 ans).

Si un couple entre en même temps dans une résidence autonomie, les deux membres doivent remplir ces critères d'admission.

Si votre état de santé se dégrade et que votre degré de perte d'autonomie augmente, il est possible que vous ne puissiez pas rester vivre dans votre résidence. En effet, ces établissements ne peuvent accueillir que des personnes autonomes.

Tarif:

Le présent tarif est applicable du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2023 dans les unités hôtelières balnéaires conventionnées ci-après :

Sousse:

Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui 4 étoiles Hôtel El Mouradi Club El Kantaoui 4 étoiles

Yasmine Hammamet:

Hôtel El Mouradi El Menzah

À l'année : 999 € en chambre single / mois

À l'année: 850 € en chambre double / personne, soit 1700 € pour 2 personnes / mois Minimum de séjour de 1 mois du 01/10 au 30/06 /2023 et du 01/09/2023 au 31/12/2023

En chambre Single: 999 € / mois

En chambre double : 850 € / mois / personne, soit 1700 € pour 2 personnes / mois

Durant la saison estivale (dite haute saison) avec un minimum de séjour de 2 mois, du 01/07 au 31/08/2023

2 mois en chambre single à 1462 € / mois x 2 = 2924 € les 2 mois

2 mois en chambre double à 1105 € /pers / mois x 2 personnes = 2210 € / 2 personnes par mois X 2 mois = 4420 € pour 2 personnes les 2 mois durant la haute saison

Tarif spécial de séjour pour les familles qui auraient à rendre visite à leurs proches résidents : Période du 01 Octobre 2022 au 31 Mai 2023 et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023

Chambre Double en Pension Complète : 30 € par personne et par nuit = 60 € / nuit / 2 personnes Chambre Single en Pension Complète : 36 € par personne et par nuit.

Période du 01 Juin au 30 Septembre 2023

Chambre Double en Soft All Inclusive : **46 €** par personne et par nuit. Chambre Single en Soft All Inclusive : **55 €** par personne et par nuit.

Si le Concept vous tente, réservez au plus vite auprès de : contact@retraitetunisie.fr

Tél. : 07 89 04 34 70 - 06 27 23 65 58 - 05 67 00 54 21 Merci de laisser un message si occupé, vous serez rappelé.

À parapher toutes les pages et signer celle-ci

 $_{Page}4$